



15ème législature

Question N° : 25636	De Mme Anissa Khedher (La République en Marche - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Ouverture des espaces de restauration des structures de soin aux plus démunis	Analyse > Ouverture des espaces de restauration des structures de soin aux plus démunis.
Question publiée au JO le : 31/12/2019 Réponse publiée au JO le : 28/07/2020 page : 5129 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Date de renouvellement : 26/05/2020		

Texte de la question

Mme Anissa Khedher attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur une proposition visant à renforcer les dispositifs déployés par l'État et les actions mises en œuvre par les associations d'aide alimentaire pour distribuer, toute l'année et notamment en période hivernale, des millions de repas aux personnes les plus démunies. L'initiative proposée par un acteur de la santé privé implanté dans la région lyonnaise consisterait en l'ouverture des espaces de restauration des structures hospitalières françaises aux personnes les plus démunies. Cette proposition, à laquelle toutes les structures de soin comme des hôpitaux publics et privés pourraient prendre part, sur la base du volontariat, permettrait de compléter l'offre actuelle notamment en période hivernale. S'inscrivant dans la vocation de « prendre soin » des structures hospitalières, cette initiative peut contribuer à rapprocher, par le partage d'une même action innovante, les hôpitaux d'un territoire. Ainsi, cette idée ayant retenu son attention, elle lui demande son point de vue sur cette initiative et l'expertise de son ministère quant aux possibilités de sa mise en œuvre effective.

Texte de la réponse

La crise a eu un impact considérable sur des milliers de famille. La précarité alimentaire est une réalité dans de nombreux territoires et le Gouvernement a conduit plusieurs mesures. S'agissant de l'initiative en faveur de l'aide alimentaire aux plus démunis, qui repose sur l'ouverture d'espaces de restauration en structures hospitalières, le ministre des solidarités et de la santé tient à préciser que toutes les bonnes volontés sont utiles pour assurer l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Le circuit consiste à présenter d'abord le projet à la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ce projet, finalisé dans ses règles sanitaires, d'accueil social et financières, pourrait constituer un pilote intéressant avant d'envisager une extension.